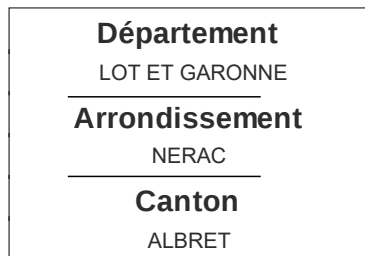


ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

Commune de Sainte-Maure-de-Peyriac
1 ROUTE DE SOS
47170 SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC



Arrêté N° 2026 - ARR - 0027

(Circulation alternée)

Nous, Maire de la Commune de Sainte-Maure-de-Peyriac

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Frédéric JORDAN, pour le compte AGIR VAL D'ALBRET, pole espaces verts, situé 35 rue Laribère 47600 NÉRAC,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident sur la D 109 - place du bourg 47170 Sainte Maure de Peyriac pour la réfection des passages piétons et des zébras du 14 au 18 septembre 2026.

ARRETONS :

Article 1^{er}.

A compter du 14 septembre 2026 jusqu'au 18 septembre 2026, ralentissement et rétrécissement dans les deux sens de circulation, dans la zone de travaux.

Interdiction stationner pour tous les véhicules légers et poids lourds le jour des travaux.

Article 2.

Tout dépassement sera interdit au droit du chantier pour tous les riverains.

Article 3.

A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la commune,
 - M. ou Mme le Commissaire de police ou M. ou Mme le Commandant du groupement de Gendarmerie de Nérac.
 - M. ou Mme le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
 - M. ou Mme le Directeur départemental des Territoires,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

à Sainte-Maure-de-Peyriac

Le 07/09/2026



Le Maire , THIERRY PLANTE